

tent aujourd'hui soixante-dix ans ou plus, peuvent se rappeler que, sous le maître d'école Putet et son fils Clément, dans la maison au chevet de l'église, ils ont appris à écrire sur la table où l'on étendait les patients. Non loin de l'école, le tisseur en mousseline Antoine Foray, pour étirer sa pièce, avait adapté au rouleau de son métier la petite roue en fer de l'appareil de justice qui étirait le corps du supplicé.

Au bas du donjon, près la porte actuelle, l'empreinte d'un pied et d'une main, le nom de la rue Tranche-Oreille, comme aussi l'empreinte légère d'un fouet sous la poterne du château de Sain-Bel, semblent indiquer les divers châtiements qu'on avait à redouter. C'était la justice du temps. Les Almanachs du Lyonnais ont soin de remarquer que les prisons du château de l'Arbresle étaient à la disposition des seigneurs du voisinage, hauts justiciers de l'époque. Les juges nommés par l'Etat les ont remplacés ; mais heureusement le supplice de la torture n'existe plus. C'était le moyen, dans l'atrocité des souffrances, de faire avouer au patient, vrai ou non, tout ce que l'on voulait.

Déjà de son temps saint Augustin déplorait à chaudes larmes que l'ignorance du juge qui, par la torture, cherchait l'aveu du crime, devint le plus souvent la calamité de l'innocent : *Ignorantia judicis plerumque est calamitas innocentis.*

Il faut bien dire aussi qu'à la suite de l'invasion des barbares, des Sarrasins, des Huns et autres, le vol et le brigandage étaient devenus si communs, si redoutables, que la loi, importée par les barbares eux-mêmes, punissait par la perte des oreilles, du nez, d'un œil, d'une main ou d'un pied le vol et le brigandage, suivant leur gravité ou leur récidive. L'on voit, qu'en 1050, par une charte d'Itier de Talaru qui habitait sa villa de Clévi, berceau des Talaru, l'on voit, dis-je, que près de Bully et des Arnas, il y avait le long de la route des fourches patibulaires où l'on pendait les malfaiteurs pour faire peur aux autres et cet endroit s'appelle encore aujourd'hui les Potences.